

COMMUNE DE VAL-MONT**SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES**

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

89 – PRIX DE L'INITIATIVE COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de participer aux « Prix de l'initiative communale » organisés par l'Association des Maires de la Côte d'Or ;
- ACCEPTE le règlement de l'organisation des prix de l'initiative communale ;
- DECIDE de présenter les opérations de rénovation de 2 logements communaux : un à Ivry et un à La Chapelle.

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

90 – CONVENTION DE DESSERTE TRANSPORT SCOLAIRE 2016/2017

Vu la convention de desserte de transport qui lie la commune de Val-Mont à la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD pour prestation supplémentaire au profit de 2 élèves du Moulin de Rouvray,

Le Conseil Municipal :

. DEMANDE la reconduction expresse pour une période d'un an de cette convention dans les mêmes conditions ;

. ACCEPTE le coût du kilométrage supplémentaire : 2.6 kms par jour scolaire.

La participation financière de la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD à hauteur de 50 % est maintenue, l'autre moitié reste à la charge de la commune de VAL-MONT.

. INSCRIRA la dépense à la comptabilité communale de l'exercice 2016, section de fonctionnement.

COMMUNE DE VAL-MONT

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

91 - CONVENTION DESSERTE TRANSPORT SITE EXTRASCOLAIRE

Le Conseil Municipal

. DECIDE de renouveler la convention signée avec la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud :

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de participation de la commune de VAL-MONT au financement de la desserte extrascolaire à destination d'AUBIGNY LA RONCE les mercredis midis.

La commune de VAL-MONT prendra en charge le paiement de l'intégralité de la prestation qu'elle répercutera sur les autres communes bénéficiaires conformément aux règles habituelles du R.P.I.

. AUTORISE le Maire à signer ces conventions,

. INSCRIRA la dépense à la comptabilité communale de l'exercice 2016, section de Fonctionnement.

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2016 A 10 HEURES

Convocation : 05/09/2016 PRESIDENT : Christian BRESSOULALY MAIRE -SECRETAIRE DE SEANCE : BELIN. Ont participé au vote : BABEY . BELIN . BRESSOULALY . BULLIER . CHATELET . DESBOIS . ESSA . FICHOT Michel . GUILLEMARD . LENOBLE Bernard . MANIERE Michel . MANIERE Raymond . PERROT . POTIRON .

Absents : BELORGEY Sébastien . BOLOT Patrick a donné pouvoir à BELIN Noël . DA COSTA Tony . DEMARTINECOURT . FICHOT Ludovic . GOULIER . LENOBLE Céline . EXCUSES.

RESULTAT DU VOTE : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION .

92 – TELEDECLARATION FONDS SOLIDARITE

Le Maire expose le recours obligatoire à TéléFds à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la télédéclaration et le télépaiement des contributions dues au Fonds de solidarité.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

. AUTORISE la Maire à signer la convention de prélèvement.